

CITADIA

INTELLIGENCE DES TERRITOIRES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GATINE-AUTIZE

Règlement graphique

Puihardy

Approbation : 23/04/2020
Modification simplifiée n°1 : 17/01/2023

Échelle 1 : 2500e

DSFIP Cadastre® 01-2022
IGN BD TOPO® 2021

Plan n° 22 / 30

LEGENDE

Limites communales
Limites des zones
UA Nom de zones
Routes principales et secondaires
Réseau hydrographique
Surface en eau

Autres prescriptions

Orientation d'aménagement et de programmation sectorielles
OAP Densités
Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du CU
Périmètre commercial à préserver
Périmètre délimité des abords

Éléments à protéger au titre de l'art. L151-19 du CU

Boisements
Arbre remarquable
Éléments de patrimoine
Haies
Alignement d'arbres
Murets

Éléments à préserver au titre de l'art. L151-23 du CU

Zones humides
Abords des cours d'eau

Risques et contraintes

Zones inondables (AZI) des Deux-Sèvres 1994 et 2008
Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)
Zone non aedificandi
Secteurs de nuisances sonores au titre de l'article R151-53 du CU
Bande d'inconstructibilité (loi Barnier) au titre de l'article L111-6 du CU

Emplacements réservés

Emplacement réservés

UA : Centre-bourgs historiques
UAp : Centre-bourgs historiques patrimoniaux
UAj : Espaces verts paysagers à préserver
UB : Tissus de faubourgs
UBj : Espaces verts paysagers à préserver
UR : Zone résidentielle récente
URj : Espaces verts paysagers à préserver
UE : Zone d'équipement
UX : Zone économique
UXa : ZACOM de l'Avenir
UXc : Zones d'activités de proximité, à vocation majoritaire artisanale
AUH : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
AUE : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
AUX : Zone à urbaniser à vocation économique
AUXa : ZACOM de l'Avenir
AUXc : Zones d'activités de proximité, à vocation majoritaire artisanale
ZAU : Zone à urbaniser à long terme
A : Zone agricole
AP : Zone agricole protégée
AL, AR, AS, AX : STECAL en zone agricole
N : Zone naturelle
NP : Zone naturelle protégée
NL, NX : STECAL en zone naturelle

